

Changer de régime : pour faire quoi ?

Le récent rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) est clair : un changement de système n'est pas une solution en soi.

Communiqué de l'UNSA du 29/01/2010

Rapport du COR : changer de système ne garantirait pas la pérennité de nos retraites

Il n'existe pas de solutions miracles pour garantir la pérennité de nos retraites. C'est ce que vient de confirmer le rapport remis par le COR. Pour l'UNSA, si notre système actuel de retraite par répartition n'est pas parfait, il est connu de tous et ses principes de solidarité sont largement partagés. C'est pourquoi l'UNSA souhaite qu'il soit maintenu et amélioré, plutôt que de se lancer dans l'aventure d'un nouveau système avec beaucoup d'inconnues. Pour l'UNSA, l'objet des débats doit être de garantir notre système de retraite solidaire afin qu'il assure à tous un bon niveau des revenus de remplacement. Sur la base de ses mandats, elle est prête à participer à toute négociation.

L'article 75 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009 demandait au Conseil d'orientation des retraites (COR) de remettre en février 2010 un « *rapport sur les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions personnelles par les régimes de base d'assurance vieillesse légalement obligatoires, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite fonctionnant l'un comme l'autre par répartition* ».

La commission « Retraites et Retraités » de la fédération avait demandé un travail technique, réalisé par sa responsable, Marie-Lucie Gosselin (voir lien ci-dessous). Ce dossier technique explique le fonctionnement des systèmes existants, en particulier du régime notionnel suédois. Il montre aussi les limites ou les dangers d'un changement de système. Le 7^e rapport du COR ne dit pas autre chose. Il précise que « *le passage d'un régime en annuités à un régime en points ou en comptes notionnels n'est pas principalement une question d'ordre technique* ». La position de l'UNSA souligne notre approche syndicale : elle privilégie le fond et rappelle qu'il peut être dangereux de lâcher la proie pour l'ombre.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Dossier « Retraites » sur le site fédéral UNSA Éducation : <http://tinyurl.com/yzdqsvv>.
- « Retraites par points ou comptes notionnels : de quoi s'agit-il ? » : <http://tinyurl.com/ylyfagqo> (dossier UNSA Éducation)
- 7^e rapport du Conseil d'orientation des retraites (janvier 2010) : <http://www.cor-retraites.fr/article363.html>
- « Changer de système ne garantirait pas la pérennité de nos retraites » (communiqué UNSA du 29/01/10).